

**SIVU DE L'ENDIGUEMENT
DE LA RIVIERE DES GALETS**

ORIGINAL
A retourner en Mairie

**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE DE L'ENDIGUEMENT
DE LA RIVIERE DES GALETS**

Nombre de membres en exercice :

- Titulaires : 04
- Suppléants : 04

LE PORT / SAINT-PAUL

A l'ouverture de la séance :

- Nbre de présents : 03
- de votants : 03

Séance du mercredi 26 juin 2013

OBJET

Affaire n° 2013 - 003

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

**COMPTE DE GESTION 2012
DU COMPTABLE PUBLIC**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le mercredi vingt six juin, le Comité syndical du SIVU de l'Endiguement de la Rivière des Galets s'est réuni à la MAIRIE DU PORT après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Langenier, Président.

Etaient présents : M. Jean-Yves Langenier Président, Mme Rolane Michaud membre suppléant, M. William Séraphin membre suppléant.

Participait également à la séance : M. Dominique Escoubet, Comptable Public.

Absent(e) excusé(e) : /

Ouverture de la séance : 15h00.

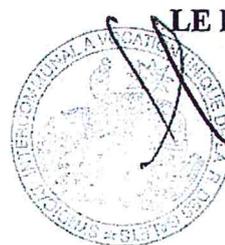
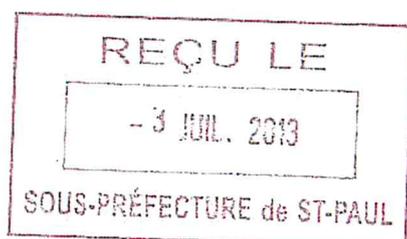
Départ en cours de séance : Néant.

NOTA : Le Président certifie que la convocation du Comité syndical a été faite le 20 juin 2013.

Date de réception par la préfecture 03 JUL. 2013
et de publication le 03 JUL. 2013
Certifié exécutoire et conforme à l'original



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle
Administration Générale
Marietta
Marietta **BEDIER**



LE PRESIDENT

J.Y LANGENIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2012
COMPTE DE GESTION 2012 DU COMPTABLE PUBLIC

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif du Syndicat pour l'exercice 2012. Le tableau présenté ci-après par chapitres fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise du résultat antérieur de 2011 et les restes à réaliser à reporter au budget de 2013 :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		FONCTIONNEMENT	RECETTES	
REALISATIONS	DONT RATTACHEMENT		REALISATIONS	DONT RATTACHEMENT
OPÉRATIONS RÉELLES				
162 152,44	81 255,41	011 – Charges à caractère général		
7 606,10		012 – Charges de personnel et frais assimilés		
		74 – Dotations, participations, subventions	170 000,00	170 000,00
OPÉRATIONS D'ORDRE				
2 530,00		042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 066,00	
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR				
		002 -- Excédent 2011 reporté	70 964,06	
172 288,54	81 255,41	TOTAL FONCTIONNEMENT	271 030,06	170 000,00

■ Les recettes de fonctionnement (170 000,00 €) sont constituées des participations des communes membres. Leur contribution est fixée par les statuts à hauteur de 70 % pour Le Port (119 000,00 €) et de 30 % pour Saint-Paul (51 000,00 €).

■ Les dépenses de fonctionnement (172 288,54 €) sont constituées :

- des frais liés aux missions de suivi des ouvrages assurées par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion (DEAL) ;
- des frais d'entretien des ouvrages (débroussaillage, abattage et essouchage d'arbustes) ;
- des frais d'experts pour l'entretien, le renforcement et la réparation des ouvrages ;
- de charges de personnel.

■ Le résultat de l'exercice présente ainsi un excédent de 27 777,46 €. Après prise en compte de l'excédent reporté de 2011 (70 964,06 €), le résultat de clôture présente un excédent de 98 741,52 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		INVESTISSEMENT	RECETTES	
RESTES A REALISER	REALISATIONS		REALISATIONS	RESTES A REALISER
OPÉRATIONS RÉELLES				
		10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 879,29	
		13 – Subventions d'investissement		175 187,70
4 635,20		20 – Immobilisations incorporelles		
20 949,18		21 – Immobilisations corporelles		
537,06	280 213,89	23 – Immobilisations en cours		
OPÉRATIONS D'ORDRE				
	30 066,00	040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 530,00	
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR				
		001 – Excédent 2011 reporté	544 832,77	
26 121,44	310 279,89		553 242,06	175 187,70
336 401,33		TOTAL INVESTISSEMENT	728 429,76	

■ Les recettes d'investissement (5 879,29 €) sont composées du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant au remboursement de la TVA payée par le Syndicat sur les travaux d'investissement. La restitution par l'Etat intervient deux ans après la réalisation des travaux ou des acquisitions. Ce sont donc les dépenses d'investissement du compte administratif 2010 qui ont servi de base de calcul pour la recette FCTVA de 2012.

■ Les dépenses d'investissement (280 213,89 €) concernent les travaux d'entretien et de renforcement des ouvrages de l'endiguement de la Rivière des Galets.

■ Le résultat de l'exercice présente ainsi un déficit de 301 870,60 €. Après prise en compte de l'excédent de 2011 (544 832,77 €), le résultat intermédiaire de clôture présente un excédent de 242 962,17 €. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (26 121,44 €) et en recettes (175 187,70 €), le résultat définitif présente un excédent de 392 028,43 €.

L'AFFECTATION DU RESULTAT

■ Compte tenu de l'excédent constaté au niveau de la section d'investissement, il est proposé au Comité Syndical de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement au niveau de la section. Ce montant sera ainsi repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative.

Conformément à la loi, le Président se retire afin que le Comité syndical procède au vote du Compte Administratif 2012. Mme Rolane Michaud est désignée présidente de la séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le Compte administratif de l'exercice 2012 tel que présenté ci-dessus et autorise le Président, ou tout membre habilité, à signer les actes correspondants.

Après l'adoption du Compte administratif 2012, M. Jean-Yves Langenier reprend la présidence de la séance.

LE COMPTE DE GESTION 2012

■ Le compte de gestion du Comptable Public présente les mêmes résultats que le Compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2012 du Comptable public et autorise le Président, ou tout membre habilité, à signer les actes correspondants.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h25.

POUR EXTRAIT CONFORME



LE PRESIDENT

